

Belgique - België
PP - PB
4500 HUY 1
9 / 2730

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391

N° 111- 3^{ème} trimestre 2006

Editorial

LOIN DU COMPTE

Il y a un an, nous faisons écho de l'annonce par Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, de l'entrée en vigueur en septembre 2005 d'une nouvelle procédure d'asile. Par la même occasion, on allait en profiter pour réformer le Conseil d'Etat. Même si ce n'est pas à proprement parler une instance d'asile, nombreux sont les « candidats réfugiés » qui, arrivés en bout de procédure, y introduisent un ultime recours.

Fin juillet 2006, au moment d'écrire ces lignes, le Parlement vient juste d'adopter ces projets de loi. Ce retard n'a en soi rien d'inhabituel. Mais depuis lors, il s'est produit beaucoup de choses dont les lois qui viennent d'être adoptées ne tiennent absolument pas compte.

En janvier 2000, rappelez-vous, il y a eu une campagne de régularisation. Quelques dossiers sont d'ailleurs toujours en traitement. L'opération en a fatalement laissé certains sur le carreau. Auxquels au fil des ans sont venus s'ajouter d'autres qui, pour tout un tas de raisons, pas nécessairement liées au droit d'asile du reste, se sont retrouvés en Belgique sans séjour légal. L'usine à fabriquer les sans-papiers ne connaît pas la crise.

En 2005, aux grands maux, les grands remèdes : ne voyant pas d'issue à leur situation, des sans-papiers entament une grève de la faim. Action payante puisque le ministre de l'Intérieur, qui avait dit qu'il ne céderait pas au chantage, en a régularisé

une bonne partie. Une grande publicité n'a naturellement pas été faite autour de la chose, même s'il ne s'agissait que la pointe de l'iceberg, quelques dizaines de dossiers tout au plus.

Nous voilà donc en 2006. Ceux qui ne voyaient toujours rien venir ont remis ça. Il faut bien avouer qu'à leur place, n'importe qui ferait la même chose. Une publicité pour une loterie dit : « Et si vous étiez le prochain gagnant ? ». Même si notre sujet n'a rien de futile, c'est de ça qu'il s'agit. Etre régularisé en Belgique tient de la loterie. Pas de critères clairs et permanents. Tout est laissé à l'appréciation du ministre. Qui, malgré ses déclarations, finit par céder en régularisant quelques dossiers à Etterbeek ou au contraire fait évacuer de force une église à Anderlecht lors d'une opération policière qui s'est avérée être une bavure d'envergure.

Le mouvement a donc fait tache d'huile : une quarantaine d'églises sont occupées en cette fin juillet. Devant l'ampleur du phénomène, on pouvait espérer qu'en plus de la procédure d'asile, la réforme de la loi des étrangers contiendrait également de nouvelles dispositions en matière de régularisation. On est loin du compte. Soit dit en passant, pour ce qui est de la réforme de la

procédure d'asile, une seule juridiction peut être un gage de rapidité. Le gouvernement entend boucler la procédure en un an mais nous demandons néanmoins à voir. Quant au filtre rendant plus difficile l'accès au Conseil d'Etat, si on peut comprendre le souci de ne pas voir son arriéré prendre des proportions démesurées, il y a de quoi s'inquiéter pour la démocratie.

Pour en revenir à la régularisation, comment s'étonner de voir le mouvement se durcir avec la poursuite des grèves de la faim ? Mais surtout, comment ne pas s'étonner de l'attitude du gouvernement qui persiste à fermer les yeux sur la situation comme pour se persuader qu'elle n'existe pas ? Est-ce faire preuve de bonne gouvernance ?

Si pour la procédure d'asile, nous tenons à ce que chacun puisse faire entendre sa voix valablement et dignement, nous estimons que les demandeurs de régularisation ont droit au même traitement. En leur laissant pour seule perspective de passer l'été (ou plus ?) dans les églises à côté des grévistes de la faim étendus sur des matelas, nous sommes une fois encore trop loin du compte.

■ Patrick VERHOOST



Nos classes de français se mettent au vert

D'expérience, nous avons pu constater que les vacances scolaires représentent pour nombre de personnes étrangères une période d'isolement et de repli sur soi ou sur sa communauté d'origine. Outre les conséquences sociales que l'on peut imaginer, en particulier pour les enfants - la source principale de communication prend alors la forme d'un téléviseur -, la connaissance du français, durement acquise tout au long de l'année scolaire, s'étiole durant ces deux longs mois. Aussi, il nous a paru essentiel de mettre en place des activités qui viendraient prolonger nos cours de façon agréable et pertinente.

Suite au succès rencontré par les activités socioculturelles que nous avons organisées l'été dernier, c'est avec enthousiasme que nous avons proposé un nouveau « menu d'été » à nos usagers. Ce dernier s'adresse toujours tant aux adultes qu'aux enfants, de manière à ce que familles et célibataires puissent partager ces quelques après-midi privilégiées, durant lesquelles nous tentons de maintenir les liens, ceux de la socialisation, ceux de la découverte de leur environnement d'accueil, ceux du maintien des acquis en français.

Le programme se veut varié, de même que les objectifs liés à chaque activité, allant de la simple détente (atelier « *film et bricolage* ») à la promotion de la santé (atelier « *saveurs et santé : pour une alimentation saine* »), en passant par la découverte de l'histoire (« exposition « *Mon beau château* ») et des histoires de notre région (« *ballade contée* » avec Rumelin), etc.

A l'heure où nous rédigeons le présent article, la première activité est déjà derrière nous, elle a réuni plus



d'une trentaine de participants et leur expression épanouie après ce moment ensoleillé à la campagne

(château de Jehay) conforte notre motivation pour la suite...

Des cours de français unanimement appréciés mais pas subsidiés

Comme chaque été, nous avons été noyés sous les demandes d'inscription aux cours de français. Comment, sans une élémentaire maîtrise de la langue, se débrouiller dans la vie quotidienne, créer des liens, vivre tout simplement ? Il est indispensable de connaître la langue du pays où l'on vit. Une évidence qui ne semble pas être partagée par les pouvoirs subsidiants qui, pour l'instant, ont d'autres priorités.

Trois petits tours et puis s'en vont ...

La difficulté de trouver des financements pour les cours de français est récente. Peu de subsides sont structurels et des vannes s'ouvrent, d'autres se coupent, en fonction non pas des besoins mais des priorités politiques du moment. La Ministre wallonne de

l'Action sociale et de la Santé, Christiane Vienne, souhaite réorienter son aide en matière d'intégration des étrangers vers des activités plus sociales. Les activités d'apprentissage, dit-elle, doivent trouver leurs sources de financement ailleurs. Nous regardons « ailleurs » mais il est d'ores et déjà clair que les plus précarisés



(administrativement) parmi nos élèves, ne pourront rentrer dans ces programmes alternatifs qui, en outre, ne peuvent être mis en place en 15 jours !

De son côté, le Fond Social Européen, gros bailleurs de fonds au cours des années précédentes, nous laisse dans l'expectative. Ces trois dernières années, nous avons vu la contribution du Fonds diminuer drastiquement (des crédits importants sont allés alimenter les nouveaux membres de l'Union) et, alors que l'année scolaire s'engage, nous ignorons totalement si nous pourrions compter sur un quelconque soutien des pouvoirs publics au 1^{er} janvier 2007.

Les dons : garants de sens et de continuité.

Solliciter des financements publics nous a permis d'offrir plus à nos élèves, tant en qualité qu'en quantité. Cependant, et c'est le revers de la médaille, il nous faut pouvoir garder un fil conducteur en dépit des fréquents changements de cap politiques et pouvoir faire face aux problèmes de trésorerie que cela suppose. C'est à ce niveau que votre rôle est déterminant. Nous n'avons pas pour objectif de vous faire supporter des projets de plus en plus coûteux. Mais votre soutien est pour nous indispensable. D'une part, parce qu'il nous permet d'intégrer dans nos cours des gens qui, n'ayant pas les bons papiers, ne nous donnent pas droit à des subsides et d'autre part, parce que vos dons nous donnent le temps de nous adapter tout en maintenant la cohérence de nos projets. Merci à vous, de la part de tous ces gens à qui vous donnez une chance d'insertion dans une société parfois bien compliquée...

Parlons « emploi » en français : Une expérience qui appelle un prolongement ...

L'année dernière, le Forem de Liège sollicitait notre participation à un projet de formation qu'il entendait mener avec quelques CPAS. Partant du constat que de nombreux étrangers titulaires d'un permis de travail ne parviennent pas à accéder au marché de l'emploi, il lançait « *Parlons emploi en français* », un projet cherchant à lever l'obstacle de la langue dans le processus d'insertion socioprofessionnelle et à accompagner les bénéficiaires dans la reconstruction de leurs perspectives d'avenir.

Il s'agissait, pour chaque personne, de réaliser un bilan personnel et professionnel – l'aider à faire le deuil du statut qu'elle avait au pays d'origine -, valoriser ses atouts, améliorer ses compétences tant linguistiques que techniques (C.V., lettres de motivation, législation liée au travail, etc.) et, enfin, l'accompagner dans ses prospections d'emploi.

Conscients de l'utilité d'un tel projet et malgré la masse de travail que cela représentait - tout était à créer -, nous avons répondu positivement à cet appel, notre implication dépassant rapidement le rôle de formateur en français qui nous était assigné au départ.

Durant cinq mois, nous avons collaboré de façon fructueuse avec le Forem, les CPAS de Chaudfontaine et Saint Georges et, bien sûr, les bénéficiaires, posant les balises du chemin qu'ils ont à parcourir afin de parvenir à l'emploi.

Le bilan de cette expérience s'avère concluant : nos partenaires souhaitent voir le projet reconduit et étoffé en 2007 et, plus important encore, les bénéficiaires du projet se sont tous inscrits dans des démarches d'accès à ce milieu du travail, qui leur semblait si hermétique il y a peu.

Histoire à suivre...

O.I.S.P. : vous connaissez ?

Des projets du type « Parlons emploi en français », menés à une plus grande échelle, nous permettraient de contribuer à faire reculer davantage la menace d'exclusion sociale, culturelle et professionnelle qui guette une partie de notre public. Si certains trouvent facilement leur chemin sur le marché du travail belge, d'autres ont manifestement besoin d'être épaulés individuellement. La prospection d'emploi ne se fait pas de la même manière en Belgique qu'en Tchétchénie !

Nous espérons que les nouvelles dispositions relatives aux « Organismes d'Insertion Socio Professionnelle » nous permettront de nous intégrer davantage dans ce créneau. Nous venons donc de demander à être reconnu comme « OISP ».

Ici aussi, l'objectif est de permettre à des adultes fragilisés, exclus parfois, de construire un projet réaliste d'insertion et de se donner les moyens de le réaliser. Tout parcours est singulier et il nous faudra ac-

compagner chaque personne dans son cheminement particulier : l'aider à acquérir le jargon caractéristique du milieu professionnel qu'elle vise, vérifier l'adéquation de sa formation avec le poste brigué, l'orienter, le cas échéant, vers une formation qualifiante, l'aider à prendre conscience de ses atouts et à les mettre en exergue ; ... Travailler son « savoir-être », son « adaptabilité » et diagnostiquer les éventuelles améliorations à apporter à son « savoir-faire », voilà, en d'autres termes, le contrat à remplir.

Un cheminement individuel qui doit s'incarner dans le monde qui nous entoure. Cette guidance « emploi », s'accompagnera d'une série d'activités de découverte de la Belgique. Parce que le travail prend d'autant plus d'intérêt qu'il enrichit notre lien au monde et parce que, dans ce que nous faisons, nous avons à cœur de tisser des relations, de favoriser la solidarité.

■ A-Fr BASTIN et A. NIESSEN

Un an de tutelle : un regard en arrière

En avril 2005, l'Aide aux Personnes Déplacées s'engageait dans la tutelle des Mineurs Etrangers Non Accompagnés (les MENA). Nous vous parlions de cet engagement et des nouvelles activités qui y sont liées dans un précédent Action Réfugiés. Petit coup d'œil dans le rétro après une année de pratique.

L'activité qui nous a le plus préoccupées depuis les débuts de la tutelle est certainement la négociation de notre rôle avec les diverses institutions intervenant auprès des MENA. On peut citer les instances d'asile et de séjour des étrangers, les Services d'Aide à la Jeunesse, les centres d'accueil, ... En l'absence de tout précédent et avec une loi sujette à l'interprétation, la tutelle professionnelle a d'abord dû prendre et aménager sa place. Pas toujours facile, quand on connaît l'odeur de poudre qui règne autour des politiques en matière d'immigration... Pas toujours facile, quand on imagine qu'avant l'entrée en vigueur de la loi, des habitudes se sont installées. Souvent nous sommes arrivées avec l'image du trouble-fête, ce qui nous obligeait à chaque fois à rappeler les responsabilités de notre fonction et à expliciter, avec diplomatie, notre rôle auprès des intervenants. C'est bien sûr l'intérêt de l'enfant qui a orienté ces négociations.

Un autre aspect de la tutelle est la disponibilité dont nous devons faire preuve. Nous avons pu remarquer que parfois la tutelle était considérée comme une espèce de bouche-trou et certains pensaient pouvoir nous interpeller pour tout et pour rien. De grandes attentes, tant de la part des jeunes que de certaines instances, ont amené les tutrices à clarifier leur position et

à poser les limites de leur mandat. Toutefois, la problématique particulière d'un enfant qui, malgré tout, reste seul, dans l'incertitude de son avenir et avec un passé lourd de traumatismes ainsi que l'exigence d'instaurer une relation de confiance nous mobilisent à tout instant.

Une des principales tâches qui nous incombent est la recherche d'une solution durable et envisageable pour l'intérêt de l'enfant. Cette recherche nécessite bien sûr une relation de confiance réciproque entre le tuteur et le MENA. Comment se fait-il qu'il soit en Belgique ? Pourquoi est-il seul ? Est-ce que les parents le recherchent ? Recherche-t-il ses parents ? Quel est son intérêt ? « Intérêt de l'enfant », « solution durable », ces notions citées dans la loi qui organise la tutelle mais laissées à l'interprétation libre du tuteur nous posent très souvent question. De plus, nos propositions de solutions durables allant dans l'intérêt de l'enfant doivent encore être avalisées par les autorités (Office des Etrangers). C'est aussi un des éléments dont il nous faut tenir compte.

Le jour des 18 ans du jeune marque la fin de notre mandat de tutrice... La fin de la tutelle, pas forcément du besoin de soutien. Nous constatons à cette occasion la mission paradoxale confiée par la loi au tuteur: trouver une solution durable mais se retirer dès le 18^{ème} anniversaire. L'un n'est pas toujours compatible avec l'autre, nombreuses sont les situations où aucune solution durable n'a pu être trouvée, ou acceptée par l'Office des étrangers, à la majorité. En tant que tutrices engagées par une association, nous

avons la chance de compter sur des collègues qui peuvent prendre la relève à la majorité. Un plus que les tuteurs privés n'ont pas la possibilité d'offrir, si ce n'est bénévolement.

La loi sur la tutelle nous donne l'occasion de faire germer des perspectives d'avenir pour ces jeunes qui n'ont pas de parents sur qui s'appuyer. De les responsabiliser et de les préparer à s'assumer en toute autonomie. L'enjeu en vaut la chandelle. C'est la raison pour laquelle avec ses tutrices, l'Aide aux Personnes Déplacées s'est engagée sur ce terrain qui doit encore être largement débroussaillé. Nous sommes parvenues à éviter certaines embûches, d'autres nous attendent encore mais ... on avance !

■ Charlotte Dereppe

Siège social :

Rue du Marché, 35
4500 Huy
Tél : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
C.C.P. 000-0075670-10
FORTIS 240-0297091-81
ING 310-1134334-05
FORTIS 001-2016511-54

En France :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq
C.C.P. Paris17.563.64X
Crédit du nord-Lille
2906-113342-2

En Suisse :
EUROPE DU CŒUR-APD
C.C.P. Bulle 12-17332-1

Au Grand-Duché de Luxembourg :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Compte C.C.E. Luxembourg
1000/1457-2

En Grande-Bretagne : Father Pire Fund :
Camberwell Branch(206651)
P.O. Box 270
London SE 154RD - A/C 50361976

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 30 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable : Patrick Verhoost